

Rapport de la commission chargée de l'étude du préavis 17/2017

Remplacement et achat de véhicules pour les secteurs de l'Entretien du Domaine Public et des Parcs et Promenades

Au Conseil Communal
de et à
1530 Payerne

Payerne, le 30 novembre 2017

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers Communaux,

La commission chargée de l'étude du préavis 17/2017 était composée de Mesdames et Messieurs :

- Sarah Gavillet
- Aurélie Rapin
- Lionel Voinçon
- Alexandre Rosset
- Pierre-Alain Pantet
- Logan Duc
- Kate Savoy (en remplacement de Régine Bucher) en qualité de présidente-rapporteuse

La commission s'est réunie à deux reprises, les lundi 27 novembre 2017 et jeudi 30 novembre 2017. Lors de ces deux rencontres, tous les membres étaient présents. Au cours de la première séance, Messieurs André Bersier, Municipal responsable du préavis, Ernest Bucher, chef de service et Jean-François Bastian, chef du secteur entretien du domaine public nous ont rejoints afin de répondre à nos questions. Nous les remercions vivement pour leurs réponses et leur disponibilité.

En raison de l'agrandissement de notre ville aux cours des 15 dernières années, impliquant un entretien plus conséquent du domaine public, et également sur la base de l'« Action ville propre », la liste de ressources mécaniques modernes complémentaires ci-dessous fait aujourd'hui défaut à la bonne réalisation de cette prestation communale. Il s'agit alors d'acquérir certains nouveaux véhicules ou d'en remplacer d'autres.

I. Secteur Entretien du Domaine Public

1. Balayeuse Boschung S2

En prêt pendant quelques jours, quatre collaborateurs du secteur ont eu l'occasion de tester cette nouvelle balayeuse. Bien que déjà familiers avec ce type de véhicule, une personne de chez Boschung était présente durant deux jours afin de former les collaborateurs à son utilisation, prestation comprise dans le prix d'achat du véhicule.

L'augmentation des ETP consacrés aux prestations de nettoyage du domaine public, de 3 à 3,4, s'explique par la conduite de ce nouveau véhicule (+0,6 ETP) et du véhicule actuel (diminution de 1 ETP à 0,8 ETP = -0,2 ETP). Par ailleurs, un collaborateur parti à la retraite sera remplacé. Pour mener à bien l'« Action ville propre », 3,4 ETP sont effectivement nécessaires, soit théoriquement environ 1,6 ETP pour le nettoyage mécanique et environ 1,8 ETP pour celui manuel.

Une version électrique de ce véhicule est en développement. Bien que moins coûteuse à l'entretien et moins polluante, elle présente quelques désavantages, notamment le bruit des brosses dépassant celui du moteur.

→ Au vu des éléments susmentionnés, **la commission est favorable à cet achat.**

2. Piaggio Porter

Après avoir comparé les prix d'un Piaggio Porter classique et celui d'une version électrique, la Municipalité a décidé d'opter pour une version traditionnelle. Cela dit, la différence de prix entre les deux versions de véhicules ayant mené à cette décision a quelque peu interrogé la commission. L'achat d'un véhicule électrique coûte 51'000 CHF contre 28'000 CHF pour une version à essence. Le Piaggio Porter actuel, datant de 2004 sera judicieusement réaffecté au secteur Assainissement qui en aura l'utilité. La commission s'est par conséquent demandé **si la différence du prix d'achat entre les deux versions du véhicule ne pouvait pas être amortie sur le long terme**. En effet, le précédent Piaggio Porter ayant été utilisé pendant 14 ans et allant servir encore à un autre secteur, la commission a demandé un comparatif des coûts d'achat et d'entretien des deux versions de véhicules sur 10 et 20 ans.

Suite à la première rencontre de la commission, les deux chefs de secteurs concernés et le chef de service ont fourni un comparatif de ces coûts, ci-après :

Donnée de base : environ 5'500 km/an soit 55'000 km sur 10 ans

	Piaggio Porter	Véhicule électrique neuf
Prix d'achat	CHF 29'000.-	CHF 50'000.-
Entretien supplémentaire par rapport à un véhicule électrique – service annuel (1x) (filtre, courroie, bougie, disque)	CHF 15'400.-	0.-
Entretien normal (pneus, contrôle)	CHF 3'000.-	CHF 2'600.-
Consommation 8l/100 ou 200 recharges à CHF 2.-/an	CHF 7'000.-	CHF 2'800.-
Totaux	CHF 54'400.-	CHF 55'400.-

Le comparatif transmis indiquait également que « selon le constructeur, il n'y a pas lieu de changer la batterie avant dix ans ». Le prix actuel de la batterie est de 10'000 CHF mais celui-ci devrait, à nouveau selon le constructeur, descendre à 5'000 CHF grâce à l'évolution du marché et aux progrès technologiques. Sur 20 ans (110'000 km), l'estimation de coûts suivante est donnée :

- Véhicule Piaggio Porter : 80'000 CHF
- Véhicule électrique Goupil : 66'000 CHF

Ces éléments permettent de constater que **la version électrique est, sur le long terme, largement moins coûteuse**. Les 23'000 CHF supplémentaires présentent un retour sur investissement important sur une projection à 20 ans, et ceci dès la 11^{ème} année d'utilisation en comparaison avec la version à essence. De plus, lors de notre première séance, le Municipal, le chef de service et le chef de secteur nous ont indiqué que la politique en matière de véhicules communaux était de les utiliser jusqu'à ce qu'ils ne soient plus utilisables ou alors de les réaffecter à un autre secteur/une autre utilisation.

D'autres informations paraissent également importantes, à savoir que la durée de vie des deux véhicules (électrique et à essence) est identique et que la carrosserie et la structure portante du Goupil (véhicule électrique) sont de meilleure qualité. Pour ce qui est de l'entretien du véhicule électrique, il sera assuré par l'atelier mécanique communal -comme c'est déjà le cas actuellement pour le Clark à moteur électrique-, sauf pour les éventuelles pannes électriques nécessitant une intervention de spécialistes. Dans ces cas, il en va de même d'ailleurs pour les véhicules à essence, l'atelier n'étant pas équipé d'appareils permettant de

diagnostiquer la panne. Enfin, pour ce qui est de l'inquiétude liée à l'autonomie de la batterie (capacité résiduelle prévue de 60%), même après quelques années, le véhicule sera capable d'assurer les distances parcourues. En effet, actuellement, le Piaggio Porter roule environ 415km/mois, égaux à 21km/jour, soit la moitié de la capacité résiduelle de la batterie (60% de 70km = 42km). La commission constate qu'après quelques années, le secteur devra trouver une solution afin d'optimiser sa gestion opérationnelle d'autonomie de la batterie.

Parallèlement, outre le prix et l'amortissement du véhicule, d'autres arguments penchent en faveur d'un véhicule électrique. D'une part, le Goupil ne génère aucune pollution sonore, ni de CO₂, et présente une facilité de conduite et d'utilisation. D'autre part, comme nous le verrons ensuite concernant l'achat d'un triporteur électrique, un tel investissement participe grandement à la **modernisation de l'image de notre ville** et, surtout, **entre pleinement dans les considérations et implications du label Cité de l'énergie**. De nombreuses communes ont d'ailleurs déjà opté pour l'utilisation d'un Goupil et affirment leur satisfaction. Le seul inconvénient souligné par le chef de service est que son achat ne peut pas se réaliser auprès d'une entreprise locale.

→ Au vu des éléments susmentionnés, **la commission n'est pas favorable à cet achat**, mais plutôt à celui d'une version électrique du véhicule.

3. VéloMOTEUR et remorque

Bien que le besoin de remplacement du vélomoteur et de la remorque ne soit pas urgent et que le prix de ce nouveau véhicule soit conséquent, l'achat de celui-ci présente toutefois un certain nombre d'avantages qu'il vaut la peine de lister.

D'une part, sur trois roues, ce type de véhicule **améliore la sécurité de son utilisateur**, en constant mouvement et déplacement entre les poubelles, les conteneurs et la remorque. De plus, les véhicules de plus de 75cm³ ne peuvent plus être expertisés pour atteler une remorque avec crochet. D'autre part, ce véhicule permet un **gain de temps considérable**. A Porrentruy, ville qui a acquis un tel tricycle, le temps de vidange des poubelles est passé de 8,5 heures à 4 heures. Au niveau de la manœuvre, l'amortissement semble donc rapidement constatable. Ce nouveau véhicule permettra également de se déplacer plus facilement à l'extérieur de la ville et de couvrir, par conséquent, une plus large superficie de vidange. Enfin, un tel engin semble plus cohérent avec le dépôt de conteneurs, les poubelles ne devant plus être vidées dans des sacs une à une.

La commission s'est penchée plus en détails sur la question du remplacement de la batterie. Celle-ci coûte 4'500 CHF (devrait cela dit baisser à 2'200 CHF dans 5 ans) et a une durée de vie estimée à 5 ans, et le véhicule 10 ans. Les mêmes observations que pour la batterie du Goupil (voir ci-dessus) peuvent alors être avancées. Enfin, le triporteur présente les mêmes modalités d'entretien que le Goupil.

L'achat d'une remorque sera envisagé ultérieurement, après observation de l'usage du triporteur. Celle-ci permettrait de déposer un conteneur en plastique d'une capacité de 750 litres, augmentant encore fortement l'efficacité du travail de vidange des poubelles. Par ailleurs, l'autonomie du véhicule permet de rouler entre 75 et 90km par jour, ce qui est suffisant.

→ Au vu des éléments susmentionnés, **la commission est favorable à cet achat**. Les mêmes observations que pour le Goupil sont avancées : au gain de temps et de ressources s'ajoutent également la faible pollution, la modernisation de l'image de la ville, etc.

4. Remorque

La remorque actuelle date de 1961 et présente des signes d'usure pouvant s'avérer handicapant pour son utilisation. En effet, cette remorque est principalement utilisée pour vidanger les ruisseaux et transporter la bouillie. La remorque ayant des trous, le transport de cette matière devient compliqué. Par ailleurs, remplacer le vérin cassé coûterait déjà 3'500 CHF, soit un tiers du prix d'achat du véhicule neuf. Opter pour l'achat d'une remorque en occasion ne semble pas être une bonne solution, celle-ci ne présentant en effet aucune garantie

(utilisation précédente notamment). Enfin, l'achat de cette remorque neuve présente quelques avantages d'utilisation, tels que le double essieu et la rehausse du cadre plus haute.

→ Au vu des éléments susmentionnés, **la commission est favorable à cet achat.**

II. **Secteur Parcs et Promenades**

1. **Véhicule avec pont**

Le secteur des Parcs et Promenades nécessite un nouveau véhicule avec pont, d'une part pour transporter les collaborateurs et, d'autre part, de lourdes charges, telles que gravats, terre, etc. Actuellement, l'équipe est contrainte d'utiliser un Piaggio Porter, ce qui démontre certaines limites. Par exemple, l'excédent de charge fait parfois plier le pont. Cette limitation de charge gèle alors les activités du secteur. Acquérir un second véhicule (deuxième Nissan Cabstar) semble donc utile pour que le secteur des Parcs et Promenades puisse réaliser un travail efficace et organisé.

De manière générale, la commission recommanderait qu'à l'avenir, les véhicules du secteur Parcs et Promenades puissent bénéficier d'un abri, ce qui n'est actuellement pas le cas, de telle sorte à ce qu'ils soient entretenus et protégés correctement. Le Municipal André Bersier nous indique qu'un projet de déménagement du secteur est prévu aux alentours de 2020 et que le nouvel emplacement comprendra une halle.

→ Au vu des éléments susmentionnés, **la commission est favorable à cet achat.**

2. **Tracteur Kobuta**

Le moteur du précédent tracteur ayant lâché, un nouveau tracteur est nécessaire à la bonne réalisation des prestations. Celui de 2002, qui n'est plus fonctionnel, aurait pu être réparé pour la somme de 15'000 CHF. Cela dit, au vu de l'utilisation actuelle de ce tracteur, il est jugé plus judicieux de se tourner vers une solution neuve. De plus, sa moyenne d'utilisation va augmenter, puisqu'il servira à la tonte de terrain de foot avec tondeuse. Par ailleurs, il est utilisé pour le déneigement des trottoirs et cheminements des piétons.

Des compléments d'information ont indiqué une utilisation du tracteur de 7'000 heures sur 15 ans, ce qui correspond à environ 210'000 km en roulage à 30km/h, soit 14'000 km/an. Le tracteur est donc utilisé à hauteur d'une moyenne de 468h/an de roulage (c'est-à-dire pas lorsqu'il est utilisé à l'arrêt), autre argument favorisant un achat de nouveau véhicule.

→ Au vu des éléments susmentionnés, **la commission est favorable à cet achat.**

III. **Financement**

Les offres établies n'ont pas encore fait l'objet d'une quelconque discussion, les prix d'achat étant alors susceptibles d'être quelque peu diminués par diverses négociations.

Quant aux coûts, les diverses informations financières apportées par les responsables concernés ont permis à la commission d'estimer l'investissement comme supportable pour la commune.

IV. **Amendement**

Comme indiqué, la commission n'est pas favorable à l'achat de ce Piaggio Porter mais **recommande plutôt de s'orienter vers une solution électrique de type Goupil.**

Compte tenu de tout ce qui précède, la commission est d'avis que le choix d'acheter un véhicule à essence (Piaggio Porter) plutôt que sa version électrique (Goupil) ne peut pas se justifier simplement au regard du prix respectif des versions. Entrer dans une démarche de développement durable, tout comme porter le label Cité de l'énergie a un coût qui ne peut pas être analysé que ponctuellement, mais sur le long terme. Les solutions électriques sont certes encore onéreuses. Cela dit, seul le prix ne peut servir à rendre une telle analyse

pragmatique. En effet, en analysant tous les éléments et non pas uniquement le prix, force est de constater que les versions électriques s'avèrent finalement plus cohérentes.

Par ailleurs, le label Cité de l'énergie a pour vocation de cadrer le comportement écologique que décide d'adopter la ville. Toutefois, la commission se permet de constater qu'au travers de plusieurs précédents préavis déjà, un positionnement clair de la Municipalité, au niveau opérationnel, quant à la politique de développement durable faisait quelque peu défaut. La commission est d'avis qu'une clarification de celui-ci permettrait de rendre l'analyse de certains achats ou développements plus fine et précise à l'avenir, à l'instar par exemple d'un achat tel que le Piaggio Porter.

V. Conclusions

Selon l'article 48 d du Règlement du Conseil Communal, au vu de ce qui précède, la commission, à la majorité de ses membres, propose de modifier les conclusions du préavis et de voter les résolutions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE PAYERNE

vu le préavis n°17/2017 de la Municipalité du 8 novembre 2017 ;
ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cette affaire ;
considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

DECIDE

- Article 1 (amendé) : d'autoriser la Municipalité à acheter une nouvelle balayeuse S2 Boschung et à remplacer 2 véhicules ainsi qu'une remorque du secteur EDP pour un montant total de Fr. 220'000.- ;
- Article 2 : d'autoriser la Municipalité à acheter une nouvelle camionnette et remplacer un tracteur Kubota du secteur Parcs et Promenades pour un montant de Fr. 89'500.- ;
- Article 3 (amendé) : de lui accorder à cet effet un crédit de Fr. 308'500.- (TTC) pour l'achat de l'ensemble des véhicules précités ;
- Article 4 (amendé) : d'autoriser la Municipalité à financer ce montant de Fr. 308'500.- par les fonds disponibles en trésorerie ou alors, si ces derniers ne devaient pas être suffisants, de recourir à l'emprunt autorisé dans le cadre du plafond d'endettement.
- Article 5 (amendé) : d'autoriser la Municipalité de porter à l'actif du bilan le montant de Fr. 308'500.- et de l'amortir sur une durée de 10 ans.

Veillez agréer, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers communaux, nos salutations distinguées.

Pour la Commission
Kate Savoy
Présidente-rapporteuse

